

## Éditorial

*Ce nouveau numéro de notre lettre d'information s'intéresse en particulier aux affaires scolaires, un sujet important pour lequel la municipalité consacre en toute logique des moyens humains et budgétaires adaptés. La taxe de séjour fait l'objet d'un dossier principal: elle représente une ressource financière réinvestie dans le domaine touristique. Espaces verts, fleurissement, mobilier urbain, trottoirs, navettes gratuites, animations, autant d'actions rendues possibles par la perception de cette taxe qui participe à l'embellissement de notre vallée et à l'accueil des vacanciers.*

*Le Maire  
Thierry Monin*

## Zoom

# Affaires scolaires et restaurant scolaire, la contribution budgétaire de la commune à la loupe

Classes de mer, fournitures scolaires, transports scolaires, restaurant scolaire, garderie périscolaire, l'intervention budgétaire de la commune dans ces différents domaines est déterminante pour le bon fonctionnement de la vie scolaire. Pour s'en rendre compte, quelques chiffres (sur la base du bilan de 2004).



Sur l'année 2004/ 2005, 232 enfants dont 33 saisonniers étaient scolarisés.

### 1- Classes de mer

Aide de .....477 € par enfant  
soit .....25 300 € au total.

### 2- Fournitures scolaires

Aide de :  
Enfant permanent .....44.23 €  
Enfant saisonnier .....29.49 €

### 3- Cours d'anglais

L'Education Nationale a rendu obligatoire l'apprentissage de l'anglais à partir du CE2. Conscients de l'intérêt de cet enseignement, les élus ont favorisé sa mise en place dès la maternelle. Le coût de cette action s'élève à 19 300 € par an.

*suite en page 2*

## Sommaire

### Page 1

- **Édito du maire**

### Page 1

- **Zoom**

Affaires scolaires et restaurant scolaire, la contribution budgétaire de la commune à la loupe

### Page 2

- **Zoom suite**
- **Actualité**

les transports scolaires de la rentrée 2005/2006

### Pages 3 et 4

- **Dossier spécial**

La taxe de séjour, impôt ou contribution ?

### Page 5

- **Perspectives**

Le foyer logement du Mottaret, le point sur l'évolution du chantier

- **Coup d'oeil**

L'aire de chaînage du Bois Joli.

### Pages 6

- **Questions à...**

Nathalie, Jeanne, Sylvie et Liliane, quatre "ATSEM" au service de vos enfants !

- **Infos pratiques**

le calendrier des vacances scolaires 2005-2006 dans notre département

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA RENTRÉE 2005/2006

### Zoom

#### 4- Transports scolaires

La participation des parents (frais de secrétariat) est de 9 500 €. La commune comble le déficit en versant 32 000 € par an au SIVOM (base 2004).



produits et les bonnes denrées. Le prix de revient d'un repas comprend : les matières premières, la fabrication, les salaires et les charges du personnel de cuisine et de surveillance (10 personnes). Il est de 7.52 €. La participation des parents ne couvre que le prix de la denrée. A titre d'exemple, le coût d'un repas en primaire pour les parents est de 2,65 €, la commune prenant en charge la transformation et le fonctionnement soit 4,87 € par repas. Le budget 2004 s'élève à environ 216 000 €. La commune prend en charge le déficit, soit environ 149 700 €. Pour mémoire, le prix du repas pour les familles était de 2.21 € en 1995. En 2004, il n'est que de 2.65 €, soit une augmentation de 2 % par an !



#### 5- Garderie périscolaire des Allues

Avec 7 enfants inscrits en 2004/2005, la garderie assurée par une personne à la fin des cours représente un coût de 2278 €. Les recettes s'élevant à 1165 €, la commune complète le financement à hauteur de 1113 €.

#### 6- Association des parents d'élèves

La commune apporte sa contribution (5 246 € en 2005) de manière directe et indirecte non chiffrée pour :

- les déplacements et sorties culturelles,
- les cours de ski ( en liaison avec les écoles de ski),
- la mise à disposition de la piscine, de la patinoire, du mur d'escalade pour les activités scolaires,
- la mise à disposition de certains espaces, notamment pour la garderie périscolaire.

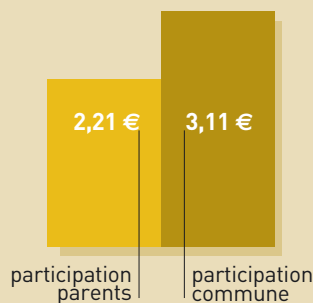
**Nota bene :** ne sont pas comptabilisés dans ce bilan, l'ensemble des travaux d'entretien et petits investissements et les études diverses effectués par les services techniques municipaux.

#### 7- Le restaurant scolaire

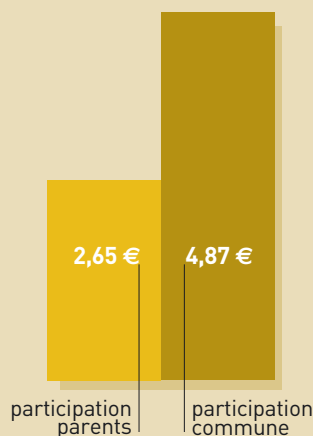
92 % des enfants scolarisés y prennent leur déjeuner !

Le restaurant scolaire est plébiscité : avec environ 28 000 repas servis en 2004, la majorité des enfants des écoles des Allues et de Méribel apprécient la qualité de sa cuisine. Les repas sont élaborés par la cuisine centrale qui privilégie la fraîcheur des

Prix de revient du repas en 1995 : 5,32 €



Prix de revient du repas en 2005 : 7,52 €



**Pendant la même période, la participation des parents n'a augmenté que de 17 % alors que celle de la commune a progressé de 37%.**

Comme chaque veille de rentrée, quelques informations –clés pour réussir vos démarches en matière de transports scolaires. Rappel : votre enfant ne peut emprunter un car de transport scolaire que s'il est muni d'une carte. Celle-ci, nominative, est établie pour l'année scolaire. **Comment se la procurer ?**

Vous avez dû, courant juin, compléter et déposer en Mairie une demande d'inscription. Le règlement est à adresser directement au :

SIVOM de Bozel  
rue des Tilleuls 73550 BOZEL  
Tél. 04 79 55 03 34

N'oubliez pas de préciser le nom et la classe de l'élève transporté ! Pour cette rentrée 2005-2006, le Conseil général a fixé le montant des frais d'inscription à :

pour le 1 <sup>er</sup> enfant .....	35 €
pour le 2 <sup>ème</sup> enfant .....	30 €
pour le 3 <sup>ème</sup> enfant .....	25 €
à partir du 4 <sup>ème</sup> .....	Gratuité

Ces frais de secrétariat sont valables pour l'année scolaire entière et s'appliquent à n'importe quelle ligne.

Les cartes pourront être retirées auprès de la Mairie début septembre, uniquement si le règlement a bien été effectué auprès du SIVOM de Bozel.

**Info :** en partenariat avec le Conseil Général, la commune a engagé une étude de sécurisation des arrêts navettes.



## LA TAXE DE SÉJOUR, IMPÔT OU CONTRIBUTION ?

*La taxe de séjour n'est pas une nouveauté. Perçue comme une petite dépense dans le budget vacances, elle concerne à la fois la collectivité, l'hébergeur et le client. Chacun à son niveau...*

### *Urbi et orbi, à la ville comme aux champs...*

Selon les termes officiels, la taxe de séjour constitue une ressource spécifique acquittée par les touristes et destinée à améliorer l'attractivité du territoire et de ses innombrables sites de villégiature, comme notre vallée. En vacances à la montagne, en déplacement à Paris, le responsable de votre hébergement ou la personne chargée de vous accueillir est tenu de vous demander de vous acquitter de cette taxe. On peut se demander pourquoi et à quelles fins ?



### *Quelques chiffres éloquentes !*

Source services du Gouvernement - Août 2005

En 2000, la taxe de séjour rentrée en France représentait environ 100 millions d'euros. Trois années plus tard, le produit de la taxe récolté s'élevait à 128 millions d'euros, soit une progression de près de 28 %. Et ce montant ne correspond qu'aux 2144 communes ou groupements de communes à vocation touristique ayant instauré cette taxe. La France compte 5808 communes touristiques classées \*, ce qui représente un potentiel de 333 millions d'euros ! Comme on peut le constater, la taxe de séjour génère des ressources financières conséquentes. Reflet de la fréquentation et du développement du tourisme, cette taxe existe depuis bientôt un siècle !

*\* les stations classées : balnéaire, de tourisme, climatique, thermale, d'altitude, de sports d'hiver, c'est le Conseil d'Etat qui prononce leur classement*

### *Le cadre historique et légal*

Nos voisins allemands et suisses ont institué dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle cette contribution sous le nom de «Kurtax.» Littéralement, une taxe sur les cures et les séjours. Thermal ou climatique, le tourisme y forgeait ses premières armes, attirant les étrangers aisés. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, la France prenait conscience d'un fait inquiétant : elle se dépossédait d'une clientèle touristique fortunée, séduite par les villes d'eaux étrangères et leurs infrastructures déjà élaborées. L'idée d'instituer une taxe permettant de rattraper ce retard et pallier certaines lacunes se concrétisa avec la promulgation de la loi du 13 avril 1910. Une date clé qui correspond à la création des stations hydrominérales et climatiques et à l'établissement de taxes spéciales pour favoriser leur développement. Autre date fondatrice : 1919. Cette année-là voit la création des offices du tourisme et la généralisation de la taxe de séjour à l'ensemble des stations classées. Depuis l'acte légal fondateur de 1910, la taxe n'a pas cessé d'évoluer. Ainsi, depuis 1994 et dans le cadre de la loi sur le renforcement de la décentralisation, la taxe de séjour intègre la taxe additionnelle du département (soit 10% reversée au département).

#### **Repère :**

**Décembre 1987** : mise en place de la taxe de séjour dans la vallée.

**Juin 1994** : perception de la taxe additionnelle départementale.

### *Évolution des recettes de la taxe de séjour dans la vallée de Méribel depuis 2000*

Années	Recettes
2000	839 159 €
2001	904 795 €
2002	842 193 €
2003	773 309 €
2004	924 257 €
2005	Prévision budget : 925 000 €

Dès lors que la station est classée, le conseil municipal de la commune support peut instituer pour chaque nature d'hébergement à titre onéreux, soit une taxe de séjour par nuitée soit une taxe forfaitaire. Le tarif est fixé pour chaque type d'hébergement et pour chaque catégorie (en fonction du degré de confort), par personne et par nuitée.

Les natures d'hébergement : les hôtels, les résidences de tourisme, les meublés de tourisme, les gîtes, les villages vacances, les terrains de caravanage et aussi tous ceux qui louent leur habitation personnelle.

## Les tarifs en vigueur dans la vallée de Méribel depuis le 1 décembre 2003

Catégories	Taxe *
Meublés stations (agences, réels, occasionnels)	1.00 €
Meublés villages (y compris gîtes ruraux)	0.90 €
Résidences de tourisme	1.00 €
Centres de vacances	0.90 €
Hôtel sans ★	0.40 €
Hôtel ★	0.75 €
Hôtel ★★	0.90 €
Hôtel ★★★	1.00 €
Hôtel ★★★★	1.50 €
Caravaneige	0.55 €
Refuge	0.20 €
Forfait/lit/station	80.00 €
Forfait/lit/villages	30.00 €

\* : taxe par nuitée et par personne  
hors taxe additionnelle départementale de 10 %.

*Certes la taxe de séjour a subi une augmentation permise par la Loi de Finances 2002. Cela ne signifie pas pour autant un surplus de ressources financières pour la commune. En effet, dans le même temps, dans l'intérêt des familles, la Loi de Finances a institué la gratuité pour les enfants de moins de 13 ans.*

## Comment la taxe de séjour est-elle perçue ?

Cette taxe, qui est instituée par décision du Conseil Municipal, oblige le logeur à la percevoir.

La période de perception correspond aux saisons touristiques. Pour mémoire, l'affichage des tarifs de la taxe de séjour est obligatoire.

## A qui profite cette taxe ? Un vrai retour sur investissement...

Le vacancier qui s'acquitte de la taxe en est le premier bénéficiaire ! En effet, la taxe est reversée intégralement à la collectivité qui a pour obligation de la consacrer entièrement aux actions destinées à favoriser la fréquentation. Améliorer l'accueil des touristes, fleurir les stations et les villages, organiser des manifestations et des animations, entretenir des espaces publics, mettre en place un réseau de sentiers piétons balisés et entretenus, hiver comme été, améliorer les équipements sportifs et de loisirs, organiser un système de navettes gratuites...

Autant d'exemples concrets qui illustrent parfaitement le bien fondé de cette taxe : un bonus budgétaire acquitté par le vacancier et dont il apprécie les répercussions sur place !



# Le foyer logement du Mottaret

## Le point sur l'évolution *du chantier*

En dépit des difficultés techniques liées à la géologie du terrain, le chantier du nouveau foyer-logement du Mottaret poursuit sa progression. Contrairement aux premières prévisions qui faisaient état d'une livraison pour fin 2005, les travaux de construction des 49 appartements de ce bâtiment, contigu à l'actuel foyer, ne seront achevés qu'à la fin de l'année 2006. L'OPAC prévoit une mise à disposition des logements pour la saison hivernale 2006/2007.



Panneau de chantier de



Port du casque obligatoire



Terrassement délicat



Fondations colossales

## Coup d'oeil



### L'aire de chaînage du Bois Joli

Combiner l'amélioration de la circulation sur cette portion de route sinueuse du RD 90 et mettre à disposition des automobilistes un espace sécurisé pour pouvoir monter les équipements adéquats en cas de chute de neige, tel est le double objectif de l'aire de chaînage du Bois Joli. Située en aval du premier village sur le territoire communal des Allues, une parcelle de 3008 m<sup>2</sup> a été acquise par la commune et a fait l'objet d'un défrichage par l'ONF. La rectification du tracé de la route à cet endroit renforcera la visibilité et la sécurité.

**Bonne route à tous et restons prudents !**



## Nathalie, Jeanne, Sylvie et Liliane, quatre "ATSEM" au service de vos enfants !

*Elles sont quatre femmes à œuvrer aux côtés des enseignants. Leur rôle, à mi-chemin entre la pédiatrie et la pédagogie, est essentiel dans la vie scolaire. ACO s'est intéressé à leur fonction et à leur expérience.*

### **ACO : que signifie le sigle ATSEM ?**

Nous sommes quatre Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles. Deux d'entre nous sont employées à plein temps, les deux autres à mi-temps.

### **ACO : de quel statut bénéficiez-vous ?**

Dépendantes de la fonction publique territoriale, nous sommes nommées sur décision du maire de la commune après consultation du directeur des écoles. Placées sous l'autorité communale, notre travail est organisé en concertation avec les enseignants. La rémunération nous est versée par la commune.

### **ACO : comment devient-on ATSEM ?**

Par delà les affinités avec le monde de l'enfance et leur expérience propre de mères de famille, les ATSEM d'aujourd'hui reçoivent une formation qualifiante. Autrefois, une mère de famille ayant eu 3 enfants pouvait prétendre au poste sans avoir à satisfaire à un examen.

Liliane et Jeanne (en poste depuis 1982) ont commencé en qualité d'aides maternelles. Leurs acquis leur ont permis d'obtenir le statut d'ATSEM. Ce n'est pas le cas de Sylvie et Nathalie qui ont suivi une formation validante dispensée

par le GRETA d'Albertville. Elles sont titulaires d'un CAP. L'expérience, la formation mais aussi l'amour des enfants sont des conditions nécessaires et suffisantes pour remplir parfaitement notre mission.

### **ACO : concrètement, quelles sont vos différentes tâches ?**

Pour résumer, notre tâche essentielle est d'apporter une aide matérielle aux enfants et aux instituteurs. En fait notre quotidien est assez varié : aider l'institutrice le matin dans la préparation des exercices et ateliers, ranger les matériaux, mais aussi assister les enfants dans les gestes d'hygiène et assurer un certain état de propreté des locaux.

### **ACO : comment vous situez-vous dans la communauté éducative ?**

A l'évidence, nous assurons un lien essentiel entre les parents et le monde éducatif. Ni gendarmettes, ni substitut pédagogique, nous appliquons les instructions scolaires tout en ayant à l'esprit les situations particulières des uns et des autres.

### **ACO : qu'avez-vous observé comme changements ces dernières années ?**

Nous travaillons dans des locaux adaptés et agréables, disposons d'un matériel satisfaisant, autant de conditions matérielles idéales qui ne doivent pas faire oublier l'exigence accrue en matière d'hygiène et de pédagogie. D'autre part, les enfants reflètent les mutations de la société. Ainsi, son évolution et les bouleversements familiaux exigent de nous à la fois plus de vigilance, d'écoute et de compréhension.

## Infos pratiques

## le calendrier des vacances scolaires 2005-2006 dans notre département

<b>Rentrée des Elèves</b>	Vendredi 2 septembre 2005 au matin
<b>Vacances de Toussaint</b>	Du samedi 22 octobre au jeudi 3 novembre 2005
<b>Vacances de Noël</b>	Du samedi 17 décembre 2005 (après la classe) au mardi 3 janvier 2006
<b>Vacances d'hiver</b>	Du samedi 18 février 2006 au lundi 6 mars 2006
<b>Vacances de printemps</b>	Du samedi 22 avril au mardi 9 mai 2006
<b>Pont de l'Ascension</b>	Du mercredi 24 mai au lundi 29 mai 2006
<b>Vacances d'été</b>	Le mardi 4 juillet 2006

## le point sur les travaux d'extension et de restructuration de la Mairie des Allues



Suite au retard de certaines entreprises, les travaux seront achevés dans le courant de l'automne 2005.

### Rectificatif :

Contrairement à ce qui a été évoqué dans notre précédent numéro, le CLIC n'est pas à l'origine de l'association Alzheimer. Pour contacter directement l'association Alzheimer Savoie :

Mme Duchesne 04 79 24 15 39 ou le week-end 06 86 33 64 76.

Une permanence se tient chaque premier vendredi du mois à la Mairie de Moûtiers à 15 heures.



Publication périodique gratuite  
éditée par la Commune des Allues.

- **Directeur de la Publication** : Th. Monin.
  - **Conception** : Agence Thuria.
  - **Rédaction** : J.-M. Gouédard, et service de la mairie des Allues.
  - **Crédits photo** : J.-M. Gouédard, service de la mairie des Allues
  - **Impression** : Faurite
- Distribuée par voie postale et en Mairie des Allues.

### Renseignements

**Mairie des Allues**  
**73550 MÉRIBEL**

#### • Services administratifs

Tél. 04 79 08 61 04  
Fax : 04 79 08 52 07

#### • Services techniques

Tél. 04 79 08 98 20  
Fax : 04 79 08 98 21

